

Évolution des paysages du centre reconstruit par la mise en œuvre des actions dédiées à la biodiversité du plan de gestion UNESCO

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2022



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Ville du Havre

Services de la collectivité associés : Service Urbanisme et prospective / Service environnement et développement durable / Direction des espaces verts / Direction Aménagement et Maîtrise d'ouvrage

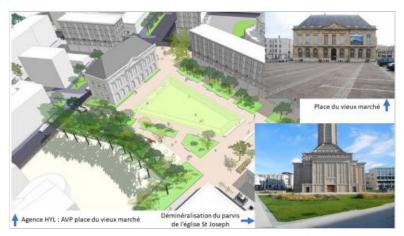
Budget: NA

Partenaires techniques : AURH / Architecte des Bâtiments de France / AMO conseil sur le patrimoine et

les paysages UNESCO

Date de début : 24/04/18

Date de fin (prévue si l'action est en cours) : 01/01/26



Objectifs:

Depuis le 15 juillet 2005, le centre reconstruit de la ville du Havre est classé patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de l'architecture spécifique d'Auguste Perret. Après plus de 10 ans bénéfiques au rayonnement culturel et touristique du Havre, ce classement devait faire l'objet d'un plan de gestion Unesco. Dès 2016, l'élaboration de cet outil s'est donc naturellement appuyée d'une part sur le Plan de

Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP-SPR) et d'autre part sur la révision du PLU portant sur la Trame Verte et Bleue. Les dispositions spécifiques à la biodiversité de ces documents ont donc été déclinées dans le Plan de gestion Unesco de sorte à faire évoluer les paysages urbains en conciliant nature et architecture patrimoniale.

En formalisant la place de la nature en ville dans les enjeux et les objectifs et en dédiant spécifiquement certaines actions à la biodiversité, le plan de gestion contribue à renforcer la qualité du cadre de vie et l'attractivité du centre reconstruit.

Les objectifs de cette déclinaison sont ainsi de renforcer et de moderniser le caractère patrimonial du centre reconstruit par la présence de plus d'espaces de nature dans un périmètre assumant son caractère de centre-ville tels que définis dans les orientations du PADD. La mise en œuvre du plan de gestion doit ainsi faire évoluer les paysages protégés du patrimoine UNESCO pour y permettre la présence de nature et de biodiversité.

Mesures mises en œuvre :

L'AVAP-SPR étant une mise en conformité des anciennes ZPPAUP avec les nouvelles dispositions environnementales des lois grenelle, celle-ci a intégré plusieurs principes émanant d'une étude paysagère préconisant le renforcement de la biodiversité notamment par la préservation et le renforcement de la végétalisation des cœurs d'îlots du patrimoine Perret, des espaces publics ainsi que des toitures terrasses considérées par l'architecte comme la cinquième façade du Havre mais également par la préservation de la Costière (coteau calcaire végétalisé entre ville basse reconstruite et ville haute) et des bassins portuaires comme éléments paysagés majeurs supports de biodiversité.

De son côté, la révision du PLU ayant également pour objectif la mise en conformité avec les lois grenelle, a intégré la mise en place d'une stratégie en faveur de la Trame Verte et Bleue du Havre dans le PADD qui est déclinée en Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique (OAP thématique Trame Verte et Bleue). En ce qui concerne le centre reconstruit, cette dernière tient non seulement compte des corridors écologiques que constituent les bassins portuaires et la Costière mais celle-ci se veut très opérationnelle pour apporter des solutions concrètes aux aménagements en faveur de la biodiversité y compris en zone urbaine dense comme peut l'être le centre reconstruit.

Ainsi, ces outils se déclinent dans le nouveau plan de gestion Unesco par l'intégration de la biodiversité dans les enjeux et orientations stratégiques ainsi que par 6 fiches actions spécifiquement dédiées à la nature en ville de sorte à faire écho à la politique Le Havre Nature : Application de notions de génie écologique dans les aménagements de sorte à rééquilibrer les écosystèmes urbains par la diversité et le choix des essences ainsi que l'intégration d'habitats faunistiques (4-1), Déminéralisation des espaces en faveur d'une hydraulique douce végétalisée (4-2), Récifs -îlots végétalisés dans les bassins portuaires pour favoriser l'avifaune estuarienne et des habitats marins (4-3), Valorisation des cœur d'îlots pour préserver et renforcer l'identité paysagère des cours intérieures par la végétalisation (4-4), Valorisation des toitures terrasses pour améliorer le confort et le cadre de vie mais également en faire des lieux de vie par la végétalisation à minima semi-intensive (4-5), Aménagements permettant la gestion écologique en faveur de la biodiversité dès la conception (4-6).

Résultats / impact pour la biodiversité :

La mise en œuvre de ce plan de gestion Unesco a ainsi permis de faire évoluer différents projets au sein du centre reconstruit en cohérence avec les objectifs et les actions. C'est particulièrement le cas de la requalification des espaces publics autour des bassins portuaires du centre reconstruit. Les études AVP ont ainsi intégré les orientations de forte déminéralisation des espaces (fiche 4-2) jusqu'à 42% sur la place du vieux marché. Leurs propositions ont également intégré les enjeux de biodiversité sur des principes de génie écologique et de services écosystémiques (fiche 4-1) mais également la prise en compte de la

gestion écologique des espaces verts (fiche 4-6). Avec l'appui de l'AMO paysagiste conseil du plan de gestion UNESCO, la palette végétale a également été retravaillée pour privilégier des essences locales.

Cette mise en œuvre s'illustre également par l'extension à l'automne 2021 de la possibilité de créer des jardins de rue dans le centre reconstruit avec instruction par le service urbanisme et si nécessaire de l'Architecte de Bâtiments de France.

Enfin, plusieurs déminéralisations d'espaces publics ont été initiées : sur le parvis de l'église St-Joseph, sur 70% des trottoirs au niveau des pieds d'arbre qui entourent la place Albert René, ainsi que sur l'ensemble du quai Southampton.

Ainsi, les paysages du centre reconstruit évoluent en accueillant plus de végétation diversifiée et locale de sorte à favoriser le potentiel d'accueil de la biodiversité.

Coordonnées

Le Havre

Liens utiles

Et l'UNESCO reconnut Le Havre www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Marc AFFAGARD ingénieur écologue chargé de projets Nature en ville marc.affagard@lehavre.fr